



Bureau

Publié le : 08/04/2025

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00068

Rapport n°10 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2025

10
**Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session
2025**

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	13/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Manifestations artistiques et culturelles »	Montant prévu au BP 25 : 140 000 € Montant de l'opération : 59 500 €

Résumé :

Le rapport porte sur l'attribution de subventions à des associations culturelles dans le cadre de la première session d'instruction 2025 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, pour l'organisation de manifestations – récurrentes, nouvelles ou exceptionnelles - se déroulant en 2025. Il est proposé d'accorder 19 subventions à 19 associations pour un montant total de 59 500 € (+ 9 % par rapport à la première session de 2024).

I. Présentation du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement et à l'effervescence du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de haute qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques,
- favoriser une offre artistique et culturelle de proximité sur tout le territoire du Grand Besançon Métropole, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à cette offre, accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention,
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon Métropole,
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

II. Soutien aux manifestations artistiques et culturelles – première session 2025

29 dossiers de demandes de subvention ont été déposés.

Pour rappel, pour l'année 2024, 19 manifestations organisées par 19 associations différentes ont été soutenues pour un montant total de 67 000 €, dont 14 manifestations pour 54 500 € pour la première session 2024.

Au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation, il est proposé d'accorder, pour la première session 2025, 19 subventions à 19 projets de manifestations (15 manifestations récurrentes dont une biennale et 4 nouvelles demandes) pour un montant total de 59 500 €, réparti de la manière suivante :

Association	Projet 2025	Subventions 2022 2023 2024	Montant 2025 demandé	Montant subvention 2025 proposé
JUSTE ICI	Festival Bien Urbain Du 7 au 15 juin à Besançon, Pirey, Pouilley-les-Vignes (à l'étude) Deluz, Saint-Vit (à confirmer), Montbéliard, Baume-les- Dames (à confirmer) et Dijon	Subv 2022: 12 000 € (saison Juste Ici 2022, préparation du Festival Bien Urbain 2023) et saison Juste Ici 2024 Subv 2023 : 10 000 € Subv 2024 : 9 000 €	20 000 €	9 000 €
ORGUE EN VILLE	Festival Orgue en ville Du 1er au 6 juillet à Besançon, Devecey, Thise, Saint-Vit, Fontain	Subv 2022 : 8 000 € Subv 2023 : 7 500 € Subv 2024 : 8 000 €	10 000 €	8 000 €
MUSIQUES EN PERSPECTIVES	Festival La Via Musica Du 5 au 9 juin à Besançon, Montfaucon, Pirey, Serre-Les-Sapins et Pin	Subv 2022 : 10 000 € Subv 2023 : 9 500 € Subv 2024 : 9 500 €	10 000 €	7 000 €*
ASSOCIATION EUROPEENNE DU FESTIVAL DE CAVES	Festival Les Souterraines (avant intitulé « Festival de Caves ») Du 8 mai au 8 juin à Besançon, Bonnay, Fontain, Montfaucon, Nancray, Saint-Vit	Subv 2022 : 9 000 € Subv 2023 : 7 500 € Subv 2024 : 7 000 €	7 000 €	7 000 €
ELEKTROPHONIE	Festival Back to the Trees Le 28 juin à Saint-Vit, Bois d'Ambre	2022 : pas d'édition Subv 2023 : 5 000 € Subv 2024 : 5 000 €	8 000 €	5 000 €
DU GOUDRON ET DES PLUMES	Festival du Bitume et des Plumes Du 3 au 5 octobre à Besançon et autres communes du Grand Besançon	Subv 2022 : 2 000 € Subv 2023 : 2 000 € Subv 2024 : 4 000 €	4 000 €	4 000 €
LES VOIX INTERIEURES	Festival POTE, Playing On The Edge Before : 28 juin Back To the Trees Saint-Vit, 6 septembre et 31 octobre à Besançon Du 7 au 9 novembre à Besançon et autres communes du Grand Besançon	Subv 2022 : 4 000 € Subv 2023 : 3 000 € Subv 2024 : 3 500 €	8 000 €	3 500 €

Association	Projet 2025	Subventions 2022 2023 2024	Montant 2025 demandé	Montant subvention 2025 proposé
GRAIN D'PIXEL	Festival Photographie Besançon Du 4 au 26 octobre à Besançon, Saône et Nancray	Subv 2022 : 3 000 € Subv 2023 : 3 000 € Subv 2024 : 3 000 €	4 000 €	3 000 €
HORS SAISON(S)	Les Afters siestes Printemps et automne à Geneuille et dans une autre commune du Grand Besançon et à Besançon	Pas de demande antérieure Subv 2024 : 2 000 €	3 000 €	2 500 €
TETRAKTYS	Nuit de la Musique de Chambre 18 mars, semaine du 17 mars et mai à Besançon, Saint-Vit et Pirey (à confirmer)	Subv 2022 : 2 500 € Subv 2023 : 1 500 € Subv 2024 : 1 500 €	2 000 €	1 500 €
LES DIMANCHES D'AVRIL	Festival Les dimanches d'avril 3 week-ends d'avril à Châtillon-Le-Duc, Franois, Pirey, Avanne- Aveney, Saint-Vit, Vaire et Besançon	Subv 2022 : 2 000 € Subv 2023 : 1 500 € Subv 2024 : 1 500 €	1 500 €	1 500 €
PIG NET L'ART VIVANT	Festival Faites Moins d'Bruit Du 25 au 27 avril à Besançon, Byans-sur- Doubs, Pirey (à l'étude) et Pesmes	Subv 2022 : pas d'édition Subv 2023 : 1 000 € Subv 2024 : 1 500 €	2 000 €	1 500 €
COLLECTIF JEUNE PUBLIC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Coup de projecteur Du 20 au 24 octobre à Besançon	Subv 2023 : 1 500 € Pas de demande en 2024 : biennale (années paires à Dijon)	2 000 €	1 500 €
LOUP-VERT	Festival Le Loup dans la Rue Le 6 septembre à Deluz	Subv 2022 : 1 500 € Subv 2023 : 1 000 € Subv 2024 : 1 000 €	1 000 €	1 000 €
PAS SERIAL S'ABSTENIR	Festival des Littératures Policieres, Noires et Sociales Les 17 et 18 mai à Besançon, Saône	Pas de demande antérieure Subv 2024 : 500 €	1 000 €	500 €

Association	Projet 2025	Subventions 2022 2023 2024	Montant 2025 demandé	Montant subvention 2025 proposé
TOPAZE	Montf'rock Le 26 avril à Montferrand-Le- Château	Pas de demande en 2022, 2023 et 2024	1 500 €	1 000 €
KHNOUM	Poterie en Fête Les 17 et 18 mai à Chaucenne	Pas de demande antérieure	700 €	600 €
AMICALE DE SAONE	Saône en Scènes et en Sport Le 1 ^{er} mars à Saône	Pas de demande antérieure	400 €	400 €
MAGNETOPHONIE	A la volée Juin et automne à Besançon, Byans-sur- Doubs et dans d'autres communes du Grand Besançon	Pas de demande antérieure	4 000 €	1 000 €
Total			90 100 €	59 500 €

18 de ces subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.

*La subvention à l'association Musiques en Perspectives, quant à elle, sera versée en deux fois, selon des modalités définies par convention.

Les subventions ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

Toute association qui a sollicité une aide et qui perçoit une subvention s'engage à fournir à Grand Besançon Métropole ses comptes et bilans certifiés de l'exercice 2025, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **attribue 19 subventions aux 19 associations suivantes pour un montant total de 59 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :**

- 9 000 € à l'association JUSTE ICI,
- 8 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
- 7 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES,
- 7 000 € à l'association ASSOCIATION EUROPEENNE DU FESTIVAL DE CAVES,
- 5 000 € à l'association ELEKTROPHONIE,
- 4 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES,
- 3 500 € à l'association LES VOIX INTERIEURES,
- 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL,
- 2 500 € à l'association HORS SAISON(S),
- 1 500 € à l'association TETRAKTYS,
- 1 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL,
- 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT,
- 1 500 € à l'association COLLECTIF JEUNE PUBLIC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- 1 000 € à l'association LOUP-VERT,
- 500 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR,
- 1 000 € à l'association TOPAZE,
- 600 € à l'association KHNOUM,
- 400 € à l'association AMICALE DE SAONE,
- 1 000 € à l'association MAGNETOPHONIE,

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

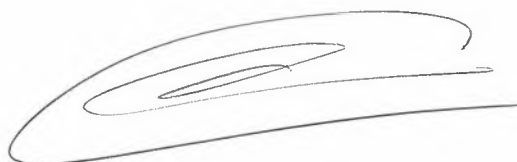
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT dûment habilitée par une délibération du Bureau Communautaire en date du 10 avril 2025, ci-après désignée « la CUGBM » dans la présente convention,
N° de SIRET : 242500361 00017,

d'une part,

ET

L'association Musiques en Perspectives, représentée par M. Gilles DREYDEMY, son Président, domiciliée 11 chemin des Granges à Montfaucon, ci-après dénommée « l'association » dans la présente convention,
N° de SIRET : 489256719 00019,

d'autre part,

Il est préalablement rappelé :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole soutient les acteurs culturels de son territoire par la répartition, entre autre, d'un Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. Sont éligibles à ce fonds les associations :

- des domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, livre et patrimoine,
- organisatrices de manifestations artistiques et culturelles à l'intérêt communautaire avéré et répondant aux éléments d'appréciation rappelés dans le règlement du fonds,
- dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

L'association Musiques en Perspectives organise depuis 2006 le Festival de Besançon/Montfaucon. En 2024, le nom du festival a évolué pour s'appeler « La Via Musica ».

Le Festival La Via Musica conserve ses axes principaux : la musique ancienne (musiques du Moyen-Âge jusqu'au XXe siècle sur instruments d'époque) et la Musique du Monde (musiques traditionnelles sur instruments traditionnels venant des pays hors Europe) ainsi que le "cross-over" des deux musiques.

Il propose une programmation de concerts et la mise en œuvre d'actions culturelles éducatives (randonnée, visites guidées, dégustations, conférences, stages etc.).

Organisé annuellement (fin mai/début juin), il se déroule en 2025 à Besançon, dans le Grand Besançon Métropole et dans le département du Doubs, du 5 au 9 juin, avec un concert se déroulant en mars 2025, prémices du Festival, à la Cathédrale Saint Jean à Besançon.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la CUGBM entend continuer à apporter son soutien au Festival La Via Musica par un conventionnement annuel en 2025.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux parties autour de l'événement artistique et culturel La Via Musica qui se déroulera pour un concert en mars puis du 5 au 9 juin 2025.

Article 2 : Engagements de l'association

2.1 - Événement artistique et culturel « La Via Musica »

L'association s'engage à organiser la 20^{ème} édition en 2025 du Festival La Via Musica à Besançon, pour un concert en mars puis du 5 au 9 juin 2025, sur la base du projet artistique et de son budget prévisionnel présentés à Grand Besançon Métropole par le biais de sa demande de subvention déposée le 14 novembre 2024.

2.2 - Obligations administratives et financières

L'association s'engage à justifier de l'utilisation de la subvention versée au titre de la présente convention et à l'intégrer dans le cadre de ses comptes et bilans des années concernées.

L'association s'engage à fournir à la CUGBM **dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, soit au 30 juin 2026 au plus tard :**

- le procès-verbal de l'Assemblée générale, le rapport moral, les rapports d'activités et financiers, validés, de l'exercice écoulé (bilan financier réalisé de l'activité subventionnée, compte de résultat et bilan comptable, certifiés), ainsi que tous documents propres à faire connaître les résultats de son activité.

Dans le cas où le compte-rendu financier ferait apparaître que l'intégralité de la subvention n'a pas été affectée à l'action définie dans l'article 2.1, l'association s'engage à reverser à la CUGBM le trop perçu.

L'association se soumet et facilite toute opération de contrôle effectué par la CUGBM, conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales.

2.3 - Communication

L'association s'engage à mentionner le soutien de la CUGBM dans toutes ses actions de communication et sur toutes ses publications.

Article 3 : Engagements de la CUGBM

Afin de soutenir l'événement artistique et culturel de l'association cité à l'article 2.1, la CUGBM s'engage à apporter à l'association une aide financière dans la mesure de ses moyens.

3.1 - Moyens financiers et modalités de versement

Pour l'année 2025, au titre de cette convention, la CUGBM s'engage à allouer à l'association, une subvention totale de 7 000 €.

Elle sera versée en deux temps :

- 70 % du montant de la subvention totale, soit 4 900 € à la signature de la présente convention après que la délibération attributive soit exécutoire ;
- le solde de la subvention, soit 2 100 € à l'issue de la réalisation de l'événement dès transmission des comptes 2024 définitifs de l'association, validés par le PV d'Assemblée Générale 2025 de l'association avant le 30 juin 2025 et du bilan moral et financier provisoire de la manifestation transmis avant le 30 septembre 2025, ou sur présentation des justificatifs de dépenses en cas d'annulation de l'événement.

La subvention totale sera créditée au compte ouvert au nom de l'association Musiques en Perspectives selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est la CUGBM.

Le comptable assignataire est le comptable public de la trésorerie du Grand Besançon Métropole.

3.2 - Conditions d'utilisation

La CUGBM se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention dans les cas suivants :

- utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux objets pour lesquels elle a été attribuée tels que définis à l'article 2.1,
- annulation du projet ou de l'activité,
- non-respect des clauses de la convention et résiliation anticipée de la présente convention,
- non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- dissolution de l'association.

En cas d'annulation du projet ou de l'activité, le montant des subventions allouées pourra donc être ramené au prorata des dépenses réellement engagées par rapport au budget prévisionnel communiqué, sur la base d'un état des dépenses engagées et de pièces justificatives (factures...).

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2025, sauf pour ce qui concerne le contrôle de l'usage de la subvention, conformément aux dispositions de l'article 2.2 de la présente convention.

Elle ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

Article 5 : Modification des statuts

En cas de modification de statuts, l'association transmet à la CUGBM, dans un délai de deux mois, toute modification apportée à la forme, à la dénomination, ou autre de ses statuts et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Article 6 : Responsabilité artistique et financière

L'association assumera la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention.

Elle souscrira à ce titre les assurances (notamment responsabilité civile, organisateur de spectacles) nécessaires à son activité.

Elle se conformera strictement à toutes les obligations légales et réglementaires afférentes à son activité et notamment : droit du travail, droit fiscal, droit commercial, prescriptions de sécurité, réglementation afférente aux spectacles.

L'association est seule responsable de ses activités, menées à son initiative.

La CUGBM ne pourra en aucune manière être inquiétée ou rendue responsable des éventuels manquements de l'association à ses obligations.

Article 7 : Modification et résiliation de la convention

7.1 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes termes par les deux parties.

7.2 – Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par la CUGBM en cas de manquement de l'association à ses obligations après l'adresse en Lettre Recommandée avec Accusé Réception d'une mise en demeure de remédier à ses manquements sous un mois demeurée infructueuse.

Elle pourra être résiliée par la CUGBM pour un motif d'intérêt général dans le respect d'un préavis de trois mois.

La résiliation emportera remboursement de la subvention si sa cause trouve naissance dans le non-respect, par l'association, des obligations prévues par la présente ou bien en cas de méconnaissance, par l'association, de toute obligation légale en vigueur.

Article 8 : Interprétation, litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en deux exemplaires, le

Pour l'association
Musiques en Perspectives,

Gilles DREYDEMY
Président

Pour la Présidente de Grand Besançon
Métropole,
Par délégation,

Gilles ORY
Vice-Président à la Culture, à la Grande
Bibliothèque, au Sport et aux
Equipements sportifs

M1 - Fonds d'Aide aux Manifestations Artistiques et Culturelles - 1ère session 2025

Suivi budget 2025		Montants	
Enveloppe BP 2025 - M1	74 000 €		
Montant proposé 1ère session	59 500 €		
Disponible pour 2ème session 2025	14 500 €		

Stats		Chiffres	
Nbre d'associations différentes ayant déposé une demande de subvention		29	
Nombre de demandes - M1		29	
Nombre de subventions proposées - élus		19	
Nombre d' <u>associations différentes</u> subventionnées		19	

Association	Objet de l'association Domaine artistique	Nature	Intitulé projet N	Eléments d'appréciation généraux	Critères d'attribution spécifiques	Montant demandé 2025	Montant du projet subvention 2022 2023 2024	Montant proposé 2025
JUSTE ICI	Arts plastiques	Manifestation récurrente	Festival Bien Urbain Du 7 au 15 juin à Besançon, Pirey, Pouilley-les-Vignes (à l'étude) Deluz, Saint-Vit (à confirmer), Montbéliard, Baume-les-Dames (à confirmer) et Dijon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Jeunes	20 000 €	Subv 2023/2022 : 12 000 € (saison Juste Ici 2022 et préparation festival Bien Urbain 2023) Subv 2023 : 10 000 € Subv 2024 : 9 000 €	9 000 €
ORGUE EN VILLE	Musique ancienne / classique / contemporaine	Manifestation récurrente	Festival Orgue en ville Du 1er au 6 juillet à Besançon, Devecey, Thise, Saint-Vit, Fontain	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : + Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Etudiants	10 000 €	Subv 2022 : 8 000 € Subv 2023 : 7 500 € Subv 2024 : 8 000 €	8 000 €
MUSIQUES EN PERSPECTIVES	Musique ancienne / classique / contemporaine	Manifestation récurrente	Festival La Via Musica Du 5 au 9 juin à Besançon, Montfaucon, Pirey, Serre-Les-Sapins et Pin	Artistique : ++ Public : + Structuration : ~ Territoire : +	Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Tout public	10 000 €	Subv 2022 : 10 000 € Subv 2023 : 9 500 € Subv 2024 : 9 500 €	7 000 €
ASSOCIATION EUROPEENNE DU FESTIVAL DE CAVES	Théâtre	Manifestation récurrente	Festival Les Souterraines (avant intitulé « Festival de Caves ») Du 8 mai au 8 juin à Besançon, Bonnay, Fontain, Montfaucon, Nancray, Saint-Vit	Artistique : ++ Public : + Structuration : + Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Etudiants	7 000 €	Subv 2022 : 9 000 € Subv 2023 : 7 500 € Subv 2024 : 7 000 €	7 000 €
ELEKTROPHONIE	Autre	Manifestation récurrente	Festival Back to the Trees Le 28 juin à Saint-Vit, Bois d'Ambre	Artistique : ++ Public : + Structuration : + Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Enfants	8 000 €	2022 : pas d'édition Subv 2023 : 5 000 € Subv 2024 : 5 000 €	5 000 €
DU GOUDRON ET DES PLUMES	Arts de la rue	Manifestation récurrente	Festival du Bitume et des Plumes Du 3 au 5 octobre à Besançon et autres communes du Grand Besançon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : +	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Jeunes	4 000 €	Subv 2022 : 2 000 € Subv 2023 : 2 000 € Subv 2024 : 4 000 €	4 000 €
LES VOIX INTERIEURES	Musique ancienne / classique / contemporaine	Manifestation récurrente	Festival POTE, Playing On The Edge Before : 28 juin Back To the Trees Saint-Vit, 6 septembre et 31 octobre à Besançon Du 7 au 9 novembre à Besançon et autres communes du Grand Besançon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : + Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Jeunes	8 000 €	Subv 2022 : 4 000 € Subv 2023 : 3 000 € Subv 2024 : 3 500 €	3 500 €

Association	Objet de l'association Domaine artistique	Nature	Intitulé projet N	Éléments d'appréciation généraux	Critères d'attribution spécifiques	Montant demandé 2025	Montant du projet subvention 2022 2023 2024	Montant proposé 2025
GRAIN D'PIXEL	Photographie	Manifestation récurrente	Festival Photographie Besançon Du 4 au 26 octobre à Besançon, Saône et Nancray	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Projet qui ne met pas en avant l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Tout public	4 000 €	Subv 2022 : 3 000 € Subv 2023 : 3 000 € Subv 2024 : 3 000 €	3 000 €
HORS SAISON(S)	Musiques actuelles	Manifestation récurrente	Les Afters siestes Printemps et automne à Geneuille et dans une autre commune du Grand Besançon et à Besançon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : + Territoire : +	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Enfants	3 000 €	Pas de demande en 2022 Pas de demande en 2023 Subv 2024 : 2 000 €	2 500 €
TETRAKTYS	Musique ancienne / classique / contemporaine	Manifestation récurrente	Nuit de la Musique de Chambre 18 mars, semaine du 17 mars et mai à Besançon, Saint-Vit et Pirey (à confirmer)	Artistique : ++ Public : + Structuration : + Territoire : +	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Jeunes	2 000 €	Subv 2022 : 2 500 € Subv 2023 : 1 500 € Subv 2024 : 1 500 €	1 500 €
LES DIMANCHES D'AVRIL	Musique ancienne / classique / contemporaine	Manifestation récurrente	Festival Les dimanches d'avril 3 week-ends d'avril à Châtillon-Le-Duc, Franois, Pirey, Avanne-Aveney, Saint-Vit, Vaire et Besançon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : + Territoire : ++	Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne	1 500 €	Subv 2022 : 2 000 € Subv 2023 : 1 500 € Subv 2024 : 1 500 €	1 500 €
PIG NET L'ART VIVANT	Musiques actuelles	Manifestation récurrente	Festival Faites Moins d'Bruit Du 25 au 27 avril à Besançon, Byans-sur-Doubs, Pirey (à l'étude) et Pesmes	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Tout public	2 000 €	Subv 2022 : pas d'édition Subv 2023 : 1 000 € Subv 2024 : 1 500 €	1 500 €
COLLECTIF JEUNE PUBLIC BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Théâtre	Manifestation récurrente biennale	Coup de projecteur Du 20 au 24 octobre à Besançon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Enfants	2 000 €	Subv 2023 : 1 500 € (+ soutien GBM Congrès : 3 750 €) Pas de demande en 2024 (événement à Dijon)	1 500 €
LOUP-VERT	Arts de la rue	Manifestation récurrente	Festival Le Loup dans la Rue Le 6 septembre à Deluz	Artistique : + Public : ++ Structuration : + Territoire : ++	Contenu novateur Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Enfants	1 000 €	Subv 2022 : 1 500 € Subv 2023 : 1 000 € Subv 2024 : 1 000 €	1 000 €
PAS SERIAL S'ABSTENIR	Livre – Lecture	Manifestation récurrente	Festival des Littératures Policières, Noires et Sociales Les 17 et 18 mai à Besançon, Saône	Artistique : + Public : + Structuration : / Territoire : +	Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Enfants	1 000 €	Pas de demande en 2022 Pas de demande en 2023 Subv 2024 : 500 €	500 €
TOPAZE	Musiques actuelles	Nouvelle demande	Montf'rock Le 26 avril à Montferrand-Le-Château	Artistique : + Public : + Structuration : + Territoire : +	Nouvelle association demandeuse Pas d'information sur l'égalité homme femme Démarche éco-responsable moyenne Publics spécifiques touchés : Jeunes	1 500 €	Pas de demande en 2022 Pas de demande en 2023 Pas de demande en 2024	1 000 €
KHNOUM	Arts plastiques	Manifestation nouvelle	Poterie en Fête Les 17 et 18 mai à Chaucenne	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : + Territoire : ++	Nouveau Projet Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Tout public	700 €	Pas de demande en 2022 Pas de demande en 2023 Pas de demande en 2024	600 €
AMICALE DE SAONE	Théâtre	Manifestation nouvelle	Saône en Scènes et en Sport Le 1er mars à Saône	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Nouveau Projet Pas d'information sur l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Tout public	400 €	Pas de demande en 2022 Pas de demande en 2023 Pas de demande en 2024	400 €

Association	Objet de l'association Domaine artistique	Nature	Intitulé projet N	Eléments d'appréciation généraux	Critères d'attribution spécifiques	Montant demandé 2025	Montant du projet subvention 2022 2023 2024	Montant proposé 2025
MAGNETOPHONIE	Autre	Manifestation nouvelle	A la volée Juin et automne à Besançon, Byans-sur-Doubs et dans d'autres communes du Grand Besançon	Artistique : ++ Public : + Structuration : + Territoire : +	Nouveau Projet Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Tout public	4 000 €	Pas de demande antérieure	1 000 €
					TOTAUX	90 100 €		59 500 €